

DÉLIBÉRATION N° CA 23-18 DU 19 SEPTEMBRE 2023
relative à la vente du site de Nanterre

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment les articles L.213-8-1, R.213-39, R.213-40 et R.213-43,
- Vu la délibération n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 modifiée déléguant les attributions du conseil à la Directrice Générale,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 19 septembre 2023.

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil d'administration autorise la vente du site de l'agence de l'eau Seine-Normandie situé au 51 rue Salvador Allende à Nanterre (92) pour une valeur minimale de cession de 27 000 000 euros (vingt-sept millions d'euros), conformément à l'avis du domaine sur la valeur vénale de l'immeuble rendu par la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine en date du 11 juillet 2023.

Le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer l'ensemble des actes conduisant à la vente du site.

La présente délibération entre en vigueur le 19 septembre 2023.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Sandrine ROCARD

Le Vice-président
du conseil d'administration



Denis MERVILLE